



## TABLEAU DESCRIPTIF DE DIVISION DE L'IMMEUBLE

en copropriété au sens de la loi du 16 mars 1975 et défini ci-après  
(voir loi du 19 mars 1988 et règlement grand-ducal du 22 juin 1988)

MESURAGE

Compte global

Type de construction      N       E       A   
Type de demande      N       M       R

En      feuilles et      annexes

Numéro d'affaire

Date

Arrêtée par

Visée par

### RECTIFICATION DU DOSSIER CV

Nom de l'immeuble	
Adresse postale	
Commune	
Section (lettre et nom)	
Numéros cadastraux	
Demandeur	
Homme de l'art	

Remarque(s) :

Cette demande doit être considérée de manière indépendante. Les informations non reprises de la demande antérieure ne doivent plus être considérées.